

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER
SÉANCE DU 28 JUILLET 2023**

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	08
Nombre de membres présents	05
Nombre de membres qui ont pris part à la délib...	05
Date de la convocation 19/07/2023	

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert PAUCHON, Maire.

Présents : PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine – PONS Michel – IMBERT Joëlle

Absent excusé représenté :

Absent excusé : TESSA Dorine – BUMAT Vincent.- LE MAGADURE Antoine.

Mme Amandine ARNAUD a été élue secrétaire.

Objet : Programme voirie 2023.

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- Qu'au titre du programme de la voirie communale, le Conseil Départemental a accordé à la commune de Manteyer une subvention de 10 000 € sur un montant subventionnable de 18 181.82 € H.T.
- Que pour l'année 2023 le programme de la voirie comprendra la réfection des chemins communaux « Impasse des Procureurs », « Chemin du Serre » et Chemin des Calandris »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré :

- Décide de réaliser dans le cadre du programme de voirie 2023 les travaux de réfection des chemins communaux « Impasse des Procureurs », « Chemin du Serre » et Chemin du Calandris », travaux priorités dans la limite du budget disponible.
- Accepte la subvention du Conseil Départemental d'un montant de 10 000 € sur le programme de voirie 2023.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 5

Copie certifiée conforme.

Le Maire
Robert PAUCHON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20230728-DELIB272023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2023